

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le dix-huit du mois de février à 18 h 00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Dominique BODON, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bénédicte MARTIN, Stéphanie BORRAS, Joël MOCZADLO Stéphanie FONTIN, Jacky ALLEMAND, Henri ANDRIEUX, Claudie ARNAUD, Agnès AYME, Myriam BERTRAND, Daniel HERMSDORFF, Jean-Claude MUSCAT, Christophe PONCHON, Michel REYNAUD, Noëlla ROMMEL.

Présents par procuration :

M. Christian BARNIER à Monsieur le Maire
 Mme Nadine EYSSARTEL à Mme Stéphanie BORRAS
 Mme Mélinée GHAZIGUIAN à Mme Claudie ARNAUD
 M. Gérard JACQUAMOND à M. Joël MOCZADLO

afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Absents :

Madame Lydia COMBEUIL, Messieurs Stéphane DUBREU, Romain MARCELIN, Xavier MASINGUE

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte MARTIN

Date de la convocation : 13 février 2020

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2019

Le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée.

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0

2. DECISIONS MUNICIPALES

N°	Date	Prestataire	Objet	Montant	Durée	Service
250	23/12/2019	CREDIT AGRICOLE	EMPRUNT	700 000.00 €	20 ans	DGS
1	27/01/20	LOYERS	Blanchissage	399.22 €	1 an	PAG
2			Maison Porte	1 ^{er} étage : 266.74 €		
				1 ^{er} étage : 306.60 €		
				2 ^{ème} étage : 246.27 €		
				2 ^{ème} étage : 313.13 €		
3		Etude notariale	823.10 €			
4		Presbytère	822.65 €/an			

3. DIRECTION GENERALE

3.1 – Cove – Fonds de concours exceptionnel

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Dans le cadre de mesures de bruit réalisés au restaurant scolaire (suite à un signalement de la médecine du travail), il s'avère que les niveaux de bruit sont assez élevés (supérieurs aux normes) et que des solutions doivent être trouvées pour améliorer le confort des usagers et du personnel

En 2019 Un cabinet d'architecte a été missionné, le montant prévisionnel des travaux à réaliser a été évalué à 60 000 € HT.

Avec l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 07 février 2020, le conseil municipal décide de solliciter un fonds de concours exceptionnel à la COVE de 12 500.00 € soit 20.8% du montant HT pour financer ces travaux.

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0

3.2 – DETR 2020

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Vu l'acte d'acquisition rendant la commune propriétaire de l'ensemble immobilier situé place Picardie et rue des pères (Section AP N° 1031 et 1061)

Vu la nécessité de revitaliser le centre bourg

Vu le projet de réhabilitation de cet ensemble immobilier afin d'y créer :

- 1) Sous maîtrise d'ouvrage publique
 - Une maison médicale,
 - Un pôle solidarité
 - Des logements de fonction
 - Une cour intérieure
- 2) Sous maîtrise d'ouvrage privée
 - Une résidence séniors

Vu le programme fonctionnel et technique élaboré par l'AMO (Cabinet avant-propos à Cavaillon)

Vu le pré chiffrage des travaux de la partie sous maîtrise d'ouvrage publique évaluée à 600 000 € HT et comprenant

- 1) Le Pôle solidarité : 160 000 € HT
- 2) Les logements de fonction : 160 000 € HT
- 3) La cour intérieure (y compris des places de stationnement) : 280 000 € HT

Vu l'appel à projet au titre de la DETR pour l'exercice 2020

Vu la possibilité de solliciter une aide entre 20% et 50% (dépenses plafonnées à 400 000€)

Vu le plan de financement de l'opération :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (document modifiable à télécharger sur intranet)					
COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION					
Les montants indiqués pour chaque poste de dépense doivent correspondre, ligne par ligne, à chaque justificatif transmis (devis non signés ou documents établis par des bureaux)					
DEPENSES			RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Taux (%)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%) (*)
TRAVAUX	600 000,00 €	90,80%	DETR 2020	200 000,00 €	33,33%
			S/total aides publiques Etat (HT)	200 000,00 €	33,33%
			FRAT 2021	200 000,00 €	33,33%
			S/total autres aides publiques (HT)	200 000,00 €	33,33%
			Autofinancement	200 000,00 €	33,33%
			S/total autofinancement (HT)	200 000,00 €	33,33%
COÛT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)	600 000,00 €	100%	TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)	600 000,00 €	100%

Avec l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 7 février 2020, le conseil municipal valide le plan de financement ci-dessus proposé et décide de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2020 à hauteur de 33.33 % du montant HT soit 200 000 €.

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0

3.3 – Recensement 2020 – modification de la rémunération des agents recenseurs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 26/11/2019 Il a été décidé de rémunérer les agents recenseurs par un forfait
La rémunération intègre :

- Les deux séances de formation obligatoires, d'une demi-journée chacune
- Les opérations de repérage des adresses en amont de la collecte
- Les opérations de collecte.

Vu la modification du taux horaire au 1^{er} janvier

Avec l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 07 février 2020, le conseil municipal décide de modifier la rémunération forfaitaire de chaque agent et de la fixer à 10.15 € de l'heure (smic en vigueur)

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0

3.4 – Tableau des effectifs – suppression de postes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite aux différents avancements de grade, intervenus au 1^{er} novembre 2019 et au 1^{er} janvier 2020.
Il convient de modifier le tableau des effectifs et de supprimer un certain nombre de postes

- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe - temps complet
- 1 poste de Technicien Territorial - temps complet
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe – temps complet

D'annuler et de remplacer la délibération N° 2019 RH 4 136 en date du 16/07/2019 sur la partie suppression de postes

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe – temps non complet 25 h/sem.
- 1 poste d'Adjoint Technique territorial – temps complet
- 2 postes d'Adjoints Administratif Principal de 2^{ème} classe – temps complet

Avec l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 07 février 2020, le Conseil Municipal valide la suppression des postes ci-dessus proposée et modifie le tableau des effectifs,

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0

4. AFFAIRES GENERALES

4.1 – Maison Médicale – choix du maître d'œuvre

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Le conseil municipal est informé qu'une consultation a été lancée pour le choix du maître d'œuvre du projet de la maison médicale et du pôle des solidarités.

Trois offres sont parvenues par voie dématérialisée dans les délais impartis soit le vendredi 31 janvier 2020 – 12 h.

Après analyse des documents et l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal valide l'offre du Cabinet AVANT PROPOS domicilié à Cavaillon pour un montant HT de 113 247.20 € soit 135 896.64 € TTC.

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0

4.2 – Aire de Camping-car – modification des tarifs

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Suite à la hausse de la TVA sur les droits de place relatifs aux emplacements de camping-cars

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 07 février 2020, le conseil municipal valide la révision des tarifs de l'aire de camping-car au 01 avril 2020 comme suit :

	2019	2020
Haute saison (01 avril au 31 octobre)	9.90 € la nuitée	11.20 € la nuitée
Basse saison (01 novembre au 31 mars)	8.40 € la nuitée	9.40 € la nuitée
Stationnement limité à 5 heures	5.00 €	5.60 €

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Monsieur Christophe Ponchon demande quelle est la recette ?

5. AMENAGEMENT – ENVIRONNEMENT

5.1 – AUTORISATION DE SIGNER UNE DECLARATION PREALABLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'étude sanitaire réalisée constatant la dégradation du platane situé au droit de la parcelle cadastrée section AP n° 188,
Vu la préconisation d'abattage à réaliser dans les plus brefs délais
Vu l'article R 421-24 du code de l'urbanisme modifié par décret N°2017-456 relatif au patrimoine, aux monuments historiques
Vu la déclaration préalable d'abattage déposée avec consultation de l'ABF
Vu l'avis favorable de l'ABF sous réserve de replanter un arbre au même emplacement afin de préserver l'alignement
Vu les articles L2122-21 et L2241-1 du code Général des Collectivités territoriales,
Vu les articles R423-1, L422-1 et L425-3 du code de l'urbanisme,
Vu la jurisprudence du Conseil D'Etat en date du 17 décembre 2010, requête n° 339988,
Considérant que le Maire doit être expressément autorisé par son conseil municipal pour pouvoir signer l'autorisation préalable de travaux établie au nom de la commune,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'autorisation de travaux relative à l'abattage du platane situé au droit de la parcelle cadastrée section AP n° 188,

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la situation :

- la démarche auprès de l'ABF
- le décret n° 2017-456
- le problème du respect de l'alignement et de la replantation

5.2 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières
Vu l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales
Vu l'article L.3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui dispose que les biens des personnes publiques qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles,
Vu l'article L21411 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part, par une décision administrative constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.
Vu l'article L2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui dispose qu'ainsi que le prévoient les dispositions du second alinéa de l'article 537 du code civil, les personnes publiques gèrent librement leur domaine privé selon les règles qui leur sont applicables.

Vu le constat d'huissier relatif à la désaffectation

Considérant le bien occupé pour partie (rez-de-chaussée) par la Poste

Considérant la suppression de la poste et la création d'une agence postale communale à compter du 07 janvier 2020 à l'intérieur de la mairie.

Pour permettre à la Commune de disposer de ce bien cadastré section AP n° 838, 839, 840 et 841 en vue d'une cession ultérieure, il appartient au conseil municipal, de se prononcer sur la désaffectation des parcelles cadastrées section AP n° 839, 840 et 841 et son déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé communal.

Avec l'avis favorable de la commission aménagement espace environnement, le conseil municipal décide

- ↳ **De désaffecter le bien occupé pour partie (rez-de-chaussée) par la Poste**
- ↳ **D'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal**

POUR	18
CONTRE	1 – M. PONCHON Christophe
ABSTENTION	0

Monsieur le Maire précise que la Poste n'est pas partie de MALAUCENE.

Monsieur Christophe PONCHON ne comprend pas la volonté de vendre ce bâtiment vu le montant des loyers encaissés (environ 20 000.00 €) et peut-être la nécessité d'aménager le rond-point.

Madame Bénédicte MARTIN précise que la vente devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.

5.3 – INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal est informé que la propriétaire de la parcelle cadastrée section AP n° 64, quartier le Passet envisage la cession de cette parcelle et elle sollicite de la commune de Malaucène l'autorisation de traverser la parcelle cadastrée section AP n° 63 et donc l'instauration d'une servitude de passage sur cet espace communal.

La parcelle cadastrée section AP n° 63, quartier le Passet est en friches et constitue un délaissé de voirie.

Les caractéristiques de la servitude seraient les suivantes :

- Pour une durée de 30 ans renouvelable par délibération du conseil municipal
- Apparente, définie par une voie d'accès à la parcelle cadastrée section AP n° 64
- Instaurée pour un euro symbolique

Les frais d'entretien annuels de la parcelle cadastrée section AP n° 63 et les frais notariés afférents à la mise en place de cette procédure seront à la charge du demandeur

Avec l'avis favorable de la commission aménagement espace environnement réunie le 27 janvier 2020, le conseil municipal valide l'instauration d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AP n° 63 au profit de la propriétaire de la parcelle cadastrée section AP n° 64.

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0

5.4 – MODIFICATION DES CONDITIONS DE CESSION DE LA DELIBERATION 132/2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sujet retiré

5.5 – MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN ET EAUX DE VIE DE VIN

Rapporteur : Madame Claudie ARNAUD

Le conseil municipal décide de valider la motion ci-dessous :

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élu(e)s du Conseil Municipal/ demandent à Monsieur le président de la République Française de :

- de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	Michel Reynaud

Monsieur Joël MOCZADLO évoque la réunion du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale au cours de laquelle a été évoquée la renaturation du groseau et les financements obtenus (département et région)

Monsieur Jacky ALLEMAND demande si la commune a procédé à l'acquisition des terrains situés dans le vallon du groseau ?

Monsieur le Maire répond non, les terrains concernés sont inclus dans la convention d'aménagement, qui à ce jour fait l'objet d'un recours tout comme le PLU et le POS qui ont fait l'objet d'un jugement, la cession des terrains n'a donc pas pu encore se réaliser.

Monsieur le Maire tient à préciser que le vallon du groseau a toujours été inconstructible et le sera toujours, il s'agit d'un site classé à préserver

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour ces 6 années et pour le travail réalisé tous ensemble avec respect

**Monsieur Michel Reynaud remercie l'équipe pour tout le travail accompli et la bonne entente
Monsieur Daniel Hermsdorff remercie Monsieur le Maire et les élus de lui avoir accordé de la confiance pour travailler ensemble sur des projets intéressants qui il espère aboutiront**

6. INFORMATION

6.1 - COMMISSIONS DE LA COVE

Date	Commission Cove	Délégué	Objet
30 01 2020	Aménagement espace habitat	Monsieur le Maire	Convention financière avec la Région dans le cadre de la nouvelle OPAH-RU Avenant à la convention financière avec la Région dans le cadre de l'OPAH-Multisites 2019-2023 Prorogation du 2 ^{ème} PLH Attribution de subvention pour la réhabilitation de logements dans le cadre de l'OPAH-RU du centre ancien de Carpentras Modification de la délibération : attribution d'une subvention complémentaire pour la sci lombard dans le cadre de l'OPAH-RU du centre ancien de Carpentras Bilan sur l'activité de la commission depuis le début de la mandature Bilan de la 1 ^{ère} année de l'OPAH multisites 2019-2023 Information sur l'étude centre bourgs
03 02 2020	Développement durable	Claudie Arnaud	Approbation du plan climat air énergie territorial Présentation du rapport développement durable
14 02 2020	Petite enfance	Stéphanie BORRAS	Admission crèche

6.2 – COMITES SYNDICAUX

Date	Comité syndical	Délégué	Objet
23 01 2020	SMAEMV	Monsieur le Maire	Procès-verbal du 16 12 2019 Compte-rendu des décisions Débat d'orientation budgétaire 2020 Réalisation de la maison du parc naturel régional du mont-Ventoux Programme d'éducation à l'environnement et au territoire 2020 Garde régionale forestière - écovigilance – demande de subvention 2020
	SMCV	Monsieur le Maire	Approbation du procès-verbal du 14 11 2019 Approbation de la révision élaboration du SCOT de l'Arc Comtat Ventoux sur le territoire élargi
06 02 2020	SMAEMV	Monsieur le Maire	Procès-verbal du 23 01 2020 Compte-rendu des décisions Budget primitif 2020
20 02 2020	SMCV	Monsieur le Maire	Approbation du procès-verbal du 23 01 2020 Débat d'orientation budgétaire Avis du SMCV sur le PLU de Saint Trinit Avis du SMCV sur le PLU de Beaumes de Venise
18 02 2020	SMOP	Joël MOCZADLO	Validation du procès-verbal du 21 11 2019 Durée amortissement des biens Approbation du programme annuel 2020 en maîtrise d'ouvrage SMOP Débat d'orientation budgétaire 2020 Définition du bénéfice global/local des opérations en 2019 et des nouvelles opérations 2020

			Gestion des digues – approbation de remise en état de digues à Bédarrides suite à la crue de décembre 2019 Création et recrutement d'un poste d'adjoint technique territorial
--	--	--	--

6.3 - COMMISSIONS MUNICIPALES

Date	Commission	Vice-président	Objet
27 01 2020	Aménagement espace	Monsieur le Maire	bien sans maître impasse valouse servitude de passage parcelle Ap 63 délai de voirie au droit de l'ascenseur desservant l'étude notariale dénomination des rues pour le hameau de Veaux Compte rendu d'enquête publique du SCoT Dossiers ADS
07 02 2020	Moyens généraux	Bénédicte Martin	CoVe : fonds de concours DETR 2020 Recensement 2020 : modification de la rémunération des agents recenseurs Modification du tableau des affectifs Maison médicale : choix du maître d'œuvre Aire de camping-car : révision des tarifs au 01 04 2020

6.4 - FESTIVITES

15 02 2020 – 16 02 2020	ARLEQUIN	STAGE THEATRE ADULTES	GRANDE SALLE
17 02 2020 – 19 02 2020		STAGE THEATRE ENFANTS	
22 02 2020	LA GAULE DU VENTOUX	OPERATION RIVIERES PROPRES	LAC DES PALIVETTES
		PRESENTATION DU LIVRE D'OLIVIER PEYRE	GRANDE SALLE
	VRV	ASSEMBLEE GENERALE	
	UFAC		
28 02 2020	MEDIATHEQUE	JEUX DE PLATEAUX TOUT PUBLIC	MEDIATHEQUE
29 02 2020	ASA VAISONNAIRE	RALLYE DE VAISON LA ROMAINE	TERRITOIRE
08 03 2020	LES VOIX DU GROSEAU	ATELIER DE PRATIQUE ARTISTIQUE	GRANDE SALLE
	UCAM	LOTO	BLANCHISSAGE
	MOTO CLUB SAINT ROMANAIS	COUPE DE FRANCE DES REGIONS ENDURO	TERRITOIRE
10 03 2020	MEDIATHEQUE	SOIREE ENIGME	MEDIATHEQUE
14 03 2020	LA GAULE DU VENTOUX	OUVERTURE DE LA PECHE	LAC DES PALIVETTES

